



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Projet d'extension du site de production de parfum - GUERLAIN à Orphin (78)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

GUERLAIN SA

Raison sociale

N° SIRET

5 8 2 0 2 2 2 6 5 0 0 1 3 3

Type de société (SA, SCI...)

SA

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

Nom

ROSART

☒ Monsieur

Prénom(s)

BENJAMIN

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1-ICPE b) Autres ICPE soumises à enregistrement (pour ces installations, l'examen au cas par cas	Classement ICPE du site : Rubrique 4331-2 : - actuel: 292 tonnes - Enregistrement ; - phase 1: 489 tonnes - Enregistrement; - phase 2 : 706 tonnes - Enregistrement; Rubrique 1185 : actuel : Non classé; 1200kg - DC Rubrique 2925.1 : actuel : DC - phase 2: 82kW - DC Rubrique 2910.A : actuel : DC - phase 2: 1,25MW - DC Rubrique 4510 : actuel : Non classé; phase 1 et 2 : DC Classement IOTA: 2.1.5.0: Non classé (surface imperméabilisation < 1ha) 3.3.1.0 : Non classé (surface imperméabilisation < 0,1ha)

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

GUERLAIN souhaite construire une extension de son site de production de parfum sur la commune de Orphin (78).

Ce site relève actuellement du régime de l'Enregistrement (rubrique 4331) et du régime de la déclaration avec contrôle périodique (rubrique 1510) et du régime de la déclaration (rubrique 2925) au titre de la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Le projet relève du classement ICPE suivant:

- 4331.2 : 706 tonnes - Enregistrement
- 1510.2.C : inférieur à 500 tonnes - Non Classé
- 2925.1 : 82kW - Déclaration avec contrôle
- 2925.2 : 6,6kW - Non Classé
- 2910.A : 1,25 MW - Déclaration avec contrôle
- 2260 : 10kW - Non Classé
- 4734 : 14 tonnes - Non Classé
- 4510 : 32 tonnes - Déclaration avec contrôle
- 1185 : 1200kg - Déclaration avec contrôle

La surface imperméabilisée du projet est de 6 560m².

Le projet prévoit le démontage de certaines installations existantes (local sprinklage, cuve sprinklage, réserve incendie, quais d'expédition, parking).

La notice descriptive du projet jointe en annexe détaille plus précisément ce volet.

4.2 Objectifs du projet

GUERLAIN souhaite construire une extension de son site de production afin d'augmenter la capacité de production de parfums et ainsi répondre à une demande croissante par ses clients tout en restant sur la commune d'Orphin. La capacité de production actuelle du site ne permet pas de répondre à la croissance prévue dans les années futures.

Le projet prévoit :

- Une augmentation de la production. En effet, le site produit actuellement 10 millions d'unités/an et prévoit une production (phase 1) de 15 millions d'unités/an, puis de 25 millions d'unités/an (phase 2), soit une augmentation de 150% par rapport à la situation actuelle ;
- Une modernisation du site avec les réglementations actuelles (mise en place d'un parking perméable, végétalisation des toitures, récupération et réutilisation des eaux pluviales, mise en place de poste de recharge électrique).
- Une amélioration des performances Qualité et Développement Durable afin d'obtenir une certification de performance énergétique BREEAM.
- La création d'emplois supplémentaires

La notice descriptive du projet jointe en annexe détaille plus précisément ce volet.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Démarrage des travaux est prévu pour entre fin du semestre 2025 et début semestre 2026 une durée de 35 mois.

Les différentes étapes:

- Préparation du chantier
- Installation du chantier : Livraison du matériel et des engins de chantier, des bennes déchets.
- Terrassement : Pelles mécanique de puissance standard ; Brise roche hydraulique de manière très ponctuelle ; camions bennes ; rouleau compresseur
- Charpente : Grue mobile PPM ; Nacelles
- Couverture / Étanchéité : Nacelles
- Bardage : Nacelles
- Aménagements intérieurs : Essentiellement de l'électro-portatif
- Aménagement extérieurs : Réseaux, plantations, cuves, bassin, rétention
- Finition

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet d'extension prévoit :

- la démolition du local solvants
- la démolition des anciens quais de réceptions
- la démolition et la reconstruction du poste de garde
- la suppression de la réserve incendie existante
- la construction d'un nouveau bâtiment de Fabrication de parfum comprenant:
 - une zone de réception et d'expédition, des quais de déchargement / chargement,
 - des zones de bureaux liés à l'exploitation
 - des zones de stockages de cuves fixes et mobiles (matières premières, concentrés, jus) dont certains sont des liquides inflammables
 - des locaux utilités (production d'air comprimé, d'eau glacée, d'azote, local Nettoyage en place)
- la construction d'une zone déchets et d'un local sprinklage
- la construction d'une extension du bâtiment Administratif
- le remplacement du parking actuel en parking végétalisé (Evergreen)
- la mise en place d'espaces arborés
- des dispositifs de gestion des eaux pluviales par infiltration (bassin d'orage, cuves de rétentions), rétention des eaux en cas d'incendie (bassin de rétention) et de rétention des pollution (cuves de rétention).
- des moyens d'intervention pour la sécurité du site (nouveaux poteaux incendie, nouvelle cuve de réserve incendie, nouvelle cuve de sprinklage)

La notice descriptive du projet jointe en annexe détaille plus précisément ce volet.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet relèvera d'une procédure administrative de porter à connaissance au titre des ICPE.

Une demande de permis de construire sera également déposée par le porteur de projet pour la construction de l'extension.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise au sol de la construction : pour une surface de plancher construite de : Surface imperméable voirie existante + construite : Surface parking perméable (evergreen) : Hauteur des bâtiments construits : Bassin de rétention des eaux d'extinction : Bassin d'orage :	6 560m ² 5 700m ² 13 900m ² 5 800m ² entre 5,40m et 12m 3 000m ³ 1 440m ³

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :
Lieu-dit :
Localité :
Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " E Lat. : ° , " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de la commune d'Orphin du 16 octobre 2018 - Le site se situe sur une zone UI, zones d'activités industrielles et artisanales.
Parcelles cadastrales: N°257 et N°258

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Le site GUERLAIN est autorisé par l'arrêté préfectoral du 20/04/1993, date de la dernière procédure avec enquête publique. Lors de ce projet de création du site, la procédure en vigueur n'exigeait par d'évaluation environnementale. De plus, le site possède un arrêté préfectoral du 03/04/1996 (mise à jour du classement ICPE) et un arrêté préfectoral du 06/04/1998 (mise à jour du classement ICPE suite à modification des installations), ainsi qu'un arrêté préfectoral complémentaire du 04 avril 2002 (modifiant l'arrêté préfectoral initial).

Surface bâtie : avant : 10 803m², projet : 16 992m², + 6189m²

Surface voiries/parkings : avant : 14 926m², projet : 22 329m², + 740m²

Classement ICPE du site :

Rubrique 4331-2 : actuel : 292 tonnes - Enregistrement ; phase 1 : 489 tonnes - Enregistrement ;

- phase 2 : 706 tonnes - Enregistrement ;

Rubrique 1185 : actuel : Non classé ; 1200kg - DC

Rubrique 2925.1 : actuel : DC - phase 2 : 82kW - DC

Rubrique 2910.A : actuel : DC - phase 2 : 1,25MW - DC

Rubrique 4510 : actuel : Non classé ; phase 1 et 2 : DC

Le projet consiste à la création d'une extension comprenant :

- Un nouveau bâtiment Fabrication

- Une zone de réception et d'expédition, des quais de déchargement / chargement,

- Des zones de bureaux liés à l'exploitation

- Des zones de stockages de cuves fixes et mobiles (matières premières, concentrés, jus) dont certains sont des liquides inflammables

- De locaux utilisés (production d'air comprimé, d'eau glacée, d'azote, eau déminéralisée)

- Une zone déchets et d'un local sprinklage

Le projet consiste aussi à la modification des installations existantes comprenant :

- Une extension du bâtiment Administratif

- Le remplacement du parking actuel en parking végétalisé (Evergreen)

- La mise en place d'espaces arborés

- Des dispositifs de gestion des eaux pluviales par infiltration et rétention des eaux en cas d'incendie (débit de fuite 7,5L/s),

- Des moyens d'intervention pour la sécurité du site (poteaux incendie, réserve incendie, sprinklage)

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF recensée la plus proche du site GUERLAIN est la ZNIEFF de type 1 "MARES ET LANDES HUMIDES DU BOIS DE BATONCEAU" à 950m au Nord. Source : Géoportail
En zone de montagne ?	☐	☒	Le département des Yvelines (78) ne comprend pas de zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Absence d'arrêté de protection de biotope dans un rayon de 3km autour du site GUERLAIN. L'APPB le plus proche est situé à environ 20km sur la commune de Forges les bains à l'Ouest du site. Source : Géoportail
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	La commune d'Orphin n'est pas une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	La réserve nationale la plus proche du site est située à environ 10km au Nord-Est, réserve naturelle nationale "Etangs et rigoles d'Yvelines". Le parc naturel le plus proche du site est le parc naturel "Haute-vallée de Chevreuse" situé à environ 3km à l'Est du site. Source : Géoportail

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Le plan de prévention du bruit dans l'environnement du département des Yvelines (2024-2029) est en cours de consultation. Ce plan concerne les routes départementales de plus de 3 millions de véhicules/an. source : PPBE - 2024/2029 + résumé non technique 2023 / CEREMA pour les réseaux routier et ferroviaire non concédés.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le monument historique le plus proche du site GUERLAIN est le clocher de "l'église sainte radegonde" situé à environ 1km au Sud. Le site n'est pas situé dans le périmètre de protection du monument.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Le site se trouve à 1km d'une zone humide (référence de la zone humide ZH0086480). De plus, sur le site de Guerlain une zone humide a été identifiée. L'analyse de ses fonctions actuelles montre des capacités d'expression faibles sur tous les indicateurs. Son rôle est actuellement anecdotique au niveau de la parcelle. De plus, la surface de la zone humide est de 335m². Source: https://sig.reseau-zones-humides.org/ Source : annexe "Délimitation et évaluation des fonctions des zones humides"
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	Présence d'un PPRI dans la vallée de la Seine et de l'Oise, néanmoins la commune d'ORPHIN n'est pas concernée.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	La commune d'Orphin est située dans une ZRE (Arrêté préfectoral du 10 mai 2004 constatant la liste des communes incluses dans les zones de répartition des eaux en application du décret n°2003-869 du 11 septembre 2003).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le site se trouve à environ 4km d'une aire d'alimentation de captage en eau potable situé en limite de la commune de Batonceau. Source: https://aires-captages.fr/aires-alimentation-captages/carte-des-aac
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site inscrit le plus proche est la vallée de la Rémarde situé à 9km du site de Guerlain. Source : https://site.din.developpement-durable.gouv.fr/public/ficheSite?id=24343

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le site GUERLAIN n'est pas implanté sur une zone Natura 2000, la plus proche est située sur la commune de Rambouillet, il s'agit de la zone n° FR1112011. Elle est implantée à environ 5 km au Nord du site. Les rejets d'air et aqueux seront canalisés sur le site. Par conséquent, la distance de 5km est trop importante par rapports aux rejets canalisés, la zone Natura 2000 ne sera donc pas impactée.
D'un site classé ?	☒	☐	Le site classé le plus proche du projet est localisé à environ 1,7 km au Sud-Ouest. Il s'agit du « Parc du château de Sauvage ». Le projet prévoit une intégration dans le paysage existant (voir annexe 4), de plus le site classé n'aura pas de vue directe sur le site GUERLAIN. source: https://site.din.developpement-durable.gouv.fr/public/ficheSite?id=24343

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Des prélèvements sur le réseau public seront assurés pour les besoins du process, de nettoyage des installations et équipements, et pour les usages sanitaires. La consommation sera d'environ 8860m3 par an. Guerlain est en attente d'une réponse du fournisseur du réseau public SEASY. La notice descriptive en pièce jointe détaille la consommation d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	Afin de limiter la quantité et la qualité de rejets d'eaux pluviales, plusieurs dispositifs seront mis en place: - une dispositif de récupération sera mis en place afin d'une réutilisation des eaux pour les espaces verts - un bassin d'orage - des cuves de rétentions en cas de pollutions - des séparateurs hydrocarbures La notice descriptive en pièce jointe détaille les rejets d'effluents.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Des matériaux seront démontés (cloisons intérieurs, menuiseries) pendant les phases démolition et de construction. Ces matériaux seront traités en tant que déchets. Des terres seront retirées afin de créer les différentes rétentions (bassin de rétention, bassin d'orage, cuves enterrées). Les terres seront réparties sur le site ou évacuées .
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Un apport de terre végétale sera réalisée pour la création des espaces verts.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Les équipements "sanitaires" et "industriels" utiliseront l'arrivée d'eau potable du site qui est raccordée au réseau commune de distribution. Les équipements "sanitaires" et "industriels" utiliseront les réseaux d'assainissement existants du site qui sont raccordés au réseau d'assainissement de la commune (station d'épuration). La consommation d'eau et de rejet sera d'environ 8 860m3/an, soit une augmentation de 6 060m3. Cette augmentation est majoritairement liée à l'augmentation des opérations de lavage dû à l'augmentation de production. Les rejets seront conformes aux valeurs de la convention de rejet accordés par la mairie de Orphin. La convention de rejet est en annexe de la notice explicative. Concernant les eaux pluviales, une cuve de récupération pour réutiliser les eaux pluviales pour l'arrosage des espaces verts.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Différentes études ont été réalisées pour évaluer la biodiversité du site: - Etude de diagnostic écologique – septembre 2023 - Diagnostic entomologique – septembre 2024 - Délimitation des zones humides – juillet 2024 Ces études ont mis en évidence la présence de plusieurs espèces protégées et la présence d'une zone humide sur le site. Différentes mesures seront mises en place et sont précisées dans la notice explicative ainsi que dans le paragraphe 6.5
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site GUERLAIN n'est pas implanté sur une zone Natura 2000, la plus proche est située sur la commune de Rambouillet, il s'agit de la zone n° FR1112011. Elle est implantée à environ 5 km au Nord du site.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Le site ne se trouve pas au sein d'un PPRT. Les activités ne sont pas de nature à créer des risques en dehors des limites de propriété de l'installation (absence d'effets dominos). Les produits stockés (alcools, palettes) sont susceptibles d'engendrer un incendie, ce risque sera maîtrisé par les dispositifs de sécurité mis en œuvre au sein de l'installation. Le projet génère différents scénarios accidentels (incendie, explosion, déversement). Les effets thermiques sont conservés à l'intérieur du site.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	La commune d'Orphin n'est pas couverte par des Prévention de Risques (PPRN) ; en revanche le site est concerné par le risque lié aux retrait gonflement des argiles (important), séisme (faible) et radon (faible).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☒	☐	Le site génère des rejets d'effluents qui seront raccordés au réseau d'eaux usées de la commune.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet va générer du trafic pendant la durée du chantier. En phase Exploitation, l'impact sur les axes routiers majeurs sera faible. Pendant la phase exploitation, environ 100 véhicules légers et 20 poids-lourds par jour supplémentaires par rapport au trafic existant sur la route départementale D150 (augmentation de 1% pour les VL et 7% pour les PL). La notice explicative en pièce jointe détaille l'impact sur le trafic.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le projet est susceptible de générer des nuisances sonores pendant la durée du chantier (construction et engins) En phase Exploitation, le site sera doté de dispositifs à bas niveau sonore, et l'ensemble des installations seront à l'intérieur du bâtiment. La notice explicative en pièce jointe détaille l'impact sur le bruit.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le site ne génère pas d'odeur en dehors du site. De plus, aucune plainte de voisinage n'a été actuellement émise.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Le projet est susceptible de générer des nuisances vibratoires pendant la durée du chantier en raison des modes d'intervention choisis pour la construction qui ont été retenus pour limiter au maximum les vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet prévoit l'installation d'éclairage sur le parking ainsi que dans les locaux. Les éclairages seront dirigés vers le sol et non vers le ciel afin de ne pas créer de nuisances, ils pourront être allumés pour des raisons de sécurité et d'intrusion pendant la nuit.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Le projet va générer des rejets pendant la durée du chantier (construction des extensions), liés à la circulation des engins principalement, utilisation du groupe électrogène lors de la coupure du transformateur. En phase Exploitation, les émissions seront également à la circulation des véhicules à moteur (combustion), aux rejets des dispositifs de traitement d'air des locaux Fabrication et Conditionnement, aux rejets du groupe électrogène et du groupe motopompe sprinklage. Les rejets en COV seront traités avant rejet dans le milieu naturel.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Le site va générer des eaux industrielles EU, des eaux vannes EV, eaux d'incendie EI et des eaux pluviales EP. Plusieurs dispositifs seront mis en oeuvre: - EU: cuve d'effluents à double peau; - EV: bacs à graisse; - EI : bassin de rétention - EP : séparateurs hydrocarbures, cuve de rétention accidentelle, bassin d'orage Les effluents industriels seront dirigés sur la STEP de Orphin et autorisée par la convention de rejet. La notice explicative en pièce jointe détaille l'impact sur les effluents.
	Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les eaux pluviales seront rejetées dans le milieu naturel. Les eaux industriels et sanitaires seront rejetées dans le réseau d'assainissement de la commune (station d'épuration). La notice explicative en pièce jointe détaille les effluents.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Le site va générer des eaux process qui seront prises en charge au sein du réseau collectif EU, pour être dirigées sur la STEP de Orphin et autorisée dans la convention de rejet. La notice explicative en pièce jointe détaille l'impact sur les effluents.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Le projet va générer des déchets pendant la durée du chantier. Le projet en phase exploitation va générer des déchets qui seront éliminés ou valorisés sur les filières habilités. Un tri des déchets sera réalisé et une zone déchet sera mis en place au sein du site (déchèterie prévue à cet effet) pendant l phase travaux et exploitation. Il s'agira de déchets non dangereux, et de quelques déchets dangereux. En phase d'exploitation, un tri sélectif des déchets sera réalisé. La notice explicative en pièce jointe détaille les impacts déchets.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet s'inscrira dans la continuité du bâtiment existant.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le site est localisé sur une zone à vocation économique dans le cadre du règlement du PLU. Le projet s'inscrit donc dans les occupations du sol admises par les documents d'urbanisme.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Absence de sites ICPE ou SEVESO à proximité du site de GUERLAIN

Source : géorisques

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Absence d'effets de nature transfrontière. Absence d'impacts sur un autre Etat, membre de l'Union européenne ou partie à la convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière dite convention Espoo.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les principales incidences sur l'environnement du projet sont : incendie/explosion et impact sur les espèces présentes.

Les différents scénarios de modélisations des flux thermiques et d'explosion ont démontré que les effets sont contenus dans les limites de propriétés. De plus, afin de maîtriser le risque incendie, plusieurs mesures de prévention et de protection seront mises en places (détection automatique, extinction automatique, RIA, extincteurs, murs et portes coupe-feu).

Concernant l'impact sur les espèces, les surfaces impactées ont été réduites le plus possible afin de concilier l'ensemble des contraintes du projet. De plus, le planning des travaux sera adapté afin de limiter l'impact sur les espèces.

Plusieurs mesures d'évitement et de réduction seront mises en place afin de limiter l'impact du projet sur le milieu écologique. L'évaluation des mesures montre un impact résiduel faible.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le positionnement des bâtiments concernant par des extensions et la création de nouveaux bâtiments s'adaptent aux contraintes suivantes :

- Surface totale de la parcelle
- Disposition des bâtiments existants
- Présence des éléments faune et flore du site
- Flux de circulation du process
- Exigences des arrêtés ministériels applicables en particulier vis-à-vis des éléments des services de secours
- Limitation de surface imperméabilisée

Malheureusement, la complexité de chacune des contraintes peut impacter des zones humides et des espèces présentes. La démarche du projet a été toutefois d'éviter au maximum les zones dans le positionnement des bâtiments.

Les différentes mesures d'évitements et de réduction qui seront mises en œuvre sont détaillées ci-dessous:

Mesures d'évitement	Intitulé de la mesure
ME01	Adaptation de la conception du projet aux sensibilités environnementales
ME02	Exclure et préserver les zones à enjeux écologiques en phase chantier
Mesures de réduction	Intitulé de la mesure
MR01	Assistance environnementale en phase travaux par un écologue
MR02	Dispositions générales garantissant un chantier respectueux de l'environnement
MR03	Adaptation du planning aux sensibilités environnementales
MR04	Reconstitution de milieux naturels favorables aux cortèges cibles (réensemencement d'une partie de la prairie et densification arbustive/arborée)
MR05	Réduction de l'impact du projet de la zone humide identifiée
MR06	Mettre en place un éclairage adapté à la faune et à la flore en phase travaux et exploitation
MR07	Gestion des espèces exotiques envahissantes en phase chantier et exploitation
MR08	Aménagements favorables à la faune au niveau des bâtiments et aménagements complémentaires sur le reste du site
MR09	Adaptation des protocoles de gestion des « espaces verts »

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La présente demande d'examen au cas-par-cas, ainsi que la notice explicative déposés conjointement, permettent d'apporter les éléments d'appréciation du caractère notable mais non substantiel du projet.

En effet, l'impact sur le classement ICPE, les impacts environnementaux et des dangers, ont montré un impact faible à modéré. De plus, plusieurs dispositifs de maîtrise des différents impacts en particulier (redimensionnement des besoins en eau d'extinction et de rétention, mise en place d'un bassin d'orage, limitation des surfaces imperméabilisée) ainsi que des dispositifs permettant des améliorations positives par rapport au site actuel (récupération des eaux pluviales, élargissement et ajout d'aires échelles, de stationnement pour la voirie pompiers, ajout du nombre de poteaux incendie).

Ce projet porte essentiellement sur le classement ICPE du site et vise à mettre en cohérence ses capacités autorisées avec les futurs besoins du site. Il n'est pas de nature à modifier substantiellement l'impact du site d'Orphin sur l'environnement. Par conséquent, ce projet ne semble pas rentrer dans les critères d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Notice explicative - Cas par cas	☒
2	Formulaire DRIEAT	☒
3	Délimitations et évaluations des fonctions des zones humides - janvier 2025	☒
4	Diagnostic écologique - février 2025	☒
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☐

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le



Signature du (des) demandeur(s)

Annexe obligatoire 3 : plan de situation 1/25000

D150, Route de Rambouillet, Les Bois de la Grange, 78125 Orphin



GUERLAIN

Extension du site de production

GUERLAIN

PHA22008

D150, Route de Rambouillet, Les
Bois de la Grange, 78125 Orphin

PLAN DE SITUATION - CARTE
IGN 25000em

TR1-04.3

PHASE APS
ECHELLE : 1 : 25000
DATE : 12/12/2024

IDEC
SANTÉ

GRUPE IDEC

IDEC SANTE
17, rue de la paix
CS 83425
LA CHAUSSEE SAINT VICTOR
41034 BLOIS CEDEX
TEL : 02 54 74 99 02

Annexe obligatoire 4 : 2 Photographies

Annexe obligatoire 4 : 2 Photographies

GUERLAIN

PHA22008

Extension du site de
production

D150, Route de Rambouillet, Les Bois de la Grange, 78125 Orphin

GUERLAIN

Le Bois de la Grange
78125 Orphin

Architecte Baudoin sas
40, place Augereau
77610 La Houssaye en Brie
Tél : 01.64.07.01.43



Adresse siège :
17 rue de la paix
41260 La Chaussée-Saint-Victor
Tél : 02 54 74 99 02
<https://www.idec-sante.com/>

N° PLAN	PHASE	EXISTANT	DESSI - APPRO	VG
PC7	PC	VUE ENVIRONNEMENT PROCHE	DATE DIFF.	12/12/2024
			ECHELLE	

Date	Dess.	Modification	Date	Dess.	Modification
12/12/2024	VGU	Première diffusion			

N°AFFAIRE	EMETTEUR	PHASE	LOT	REPERAGE	NIVEAU	TYPE DOCUMENT	N° DOCUMENT	INDICE
PHA22008	IDSA	PC	ARC	-	-	PLA	PC7	-



PC7-1 Vue depuis Ile parking personnel



PC7 -2 Vue depuis l'extrémité Sud-Est du terrain

NOTA : Repérage des pièces sur le plan PC2

GUERLAIN Les Bois de la Grange 78125 Orphin	Vue environnement proche	PC7.1		Architecte Baudoin sas 40, place Augereau 77 610 La Houssaye en Brie Téléphone : 01.64.07.01.43	Echelle : - Date : 12/12/2024 Phase : PC	IDEC SANTÉ GRUPE IDEC
---	--------------------------	-------	--	--	---	---



PC7 -3 Vue depuis l'extrémité Nord-Est du terrain

NOTA : Repérage des pièces sur le plan PC2

GUERLAIN Les Bois de la Grange 78125 Orphin	Vue environnement proche	PC7.2		Architecte Baudoin sas 40, place Augereau 77 610 La Houssaye en Brie Téléphone : 01.64.07.01.43	Echelle : - Date : 12/12/2024 Phase : PC	IDEC SANTÉ GRUPE IDEC
---	--------------------------	-------	--	--	---	---

GUERLAIN

PHA22008

Extension du site de
production

D150, Route de Rambouillet, Les Bois de la Grange, 78125 Orphin

GUERLAIN

Le Bois de la Grange
78125 Orphin

Architecte Baudoin sas
40, place Augereau
77610 La Houssaye en Brie
Tél : 01.64.07.01.43



Adresse siège :

17 rue de la paix
41260 La Chaussée-Saint-Victor
Tél : 02 54 74 99 02
<https://www.idec-sante.com/>

N° PLAN	PHASE	EXISTANT	DESSI - APPRO	VG
PC8	PC	VUE ENVIRONNEMENT LOINTAIN	DATE DIFF.	12/12/2024
			ECHELLE	

	Date	Dess.	Modification		Date	Dess.	Modification
	12/12/2024	VGU	Première diffusion				

N°AFFAIRE	EMETTEUR	PHASE	LOT	REPERAGE	NIVEAU	TYPE DOCUMENT	N° DOCUMENT	INDICE
PHA22008	IDSA	PC	ARC	-	-	PLA	PC8	-



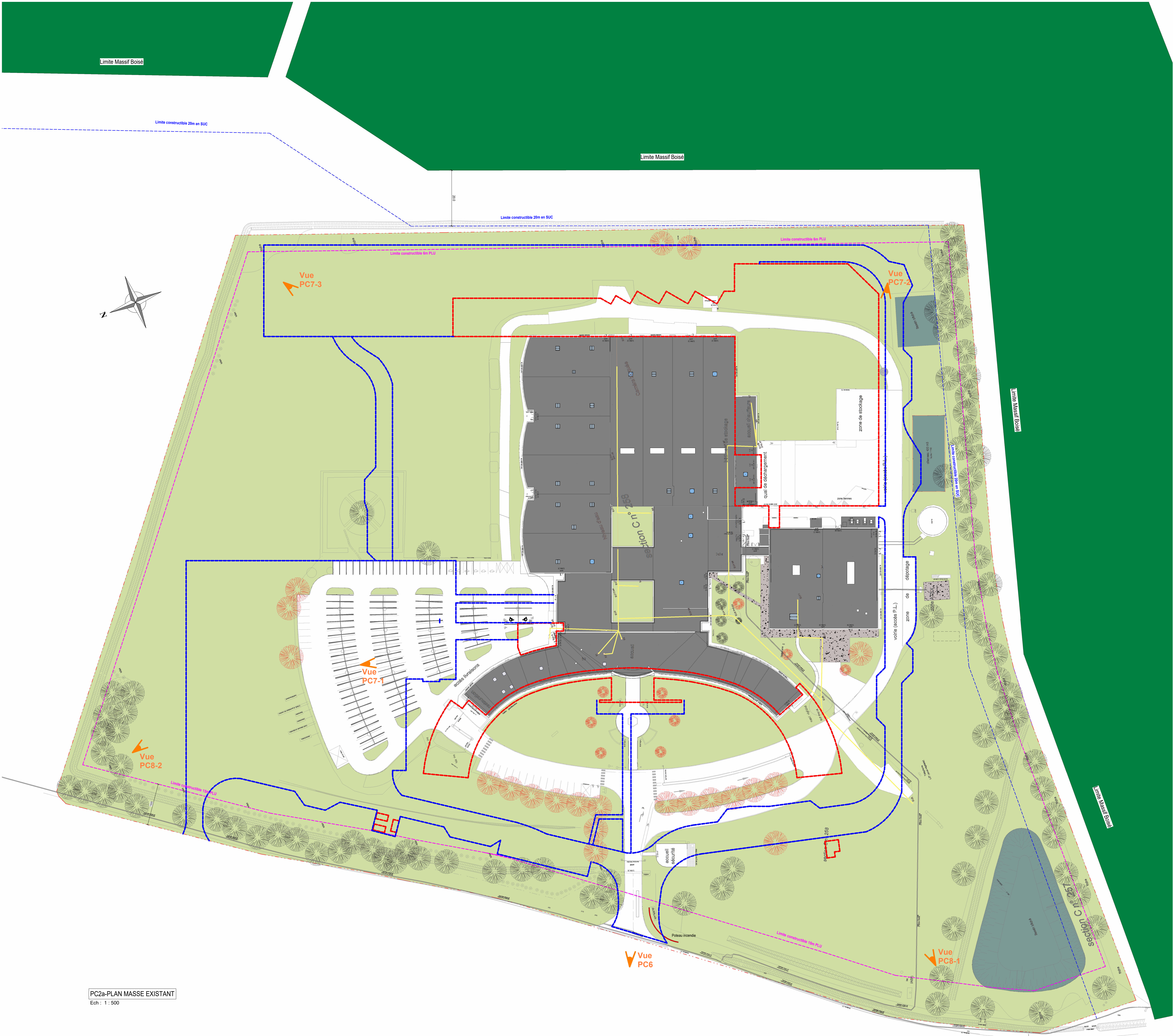
PC8-1 Vue depuis l'angle Sud-Ouest



PC8-2 Vue depuis l'angle Nord-Ouest

NOTA : Repérage des pièces sur le plan PC1

GUERLAIN Les Bois de la Grange 78125 Orphin	Vue environnement lointain	PC8.1		Architecte Baudoin sas 40, place Augereau 77 610 La Houssaye en Brie Téléphone : 01.64.07.01.43	Echelle : - Date : 12/12/2024 Phase : PC	IDEC SANTÉ GRUPE IDEC
--	----------------------------	-------	--	--	--	---



LEGENDE

- Limite de propriété
- Limite PLU non adossé
- Limite 20 m de zone boisée < 10 ha (non adossé en Site Urbain Contraint)
- Zone naturelle
- Espace vert
- Limites extérieures à créer
- Limites aménagements extérieurs à créer
- Autres outillages à couvrir

GUERLAIN
PHA22008

Extension du site de production

D150, Route de Rambouillet, Les Bois de la Grange, 78125 Orphin

GUERLAIN
Le Bois de la Grange
78125 Orphin

Architecte Baudoin sas
40, place Augereau
77610 La Houssaye en Brie
Tél : 01.64.07.01.43

IDEC SANTÉ
GROUPE IDEC

Adresse siège :
17 rue de la paix
41260 La Chaussée-Saint-Victor
Tél : 02.54.74.98.02
<https://www.idco-sante.com/>

N° PLAN	PHASE	PROJET - BAT - GEN	DESSI - APPRO	VGU
PC2a	PC	PLAN DE MASSE - ETAT EXISTANT	DATE DIFF.	12/12/2024
			ECHELLE	1 : 500

Date	Dess.	Modification	Date	Dess.	Modification
- 12/12/2024	VGU	Première diffusion			

N° AFFAIRE	EMETTEUR	PHASE	LOT	REPERAGE	NIVEAU	TYPE DOCUMENT	N° DOCUMENT	INDICE
PHA22008	ISDA	PC	ARC	GEN	-	PLA	PC2a	-

CES PLANS SONT LA PROPRIETE DE LA SOCIETE IDEC SANTE ET NE PEUVENT ETRE REPRODUITS SANS AUTORISATION
(conformément à la législation en vigueur)

PC2a-PLAN MASSE EXISTANT
Ech : 1 : 500

Annexe obligatoire 5 : Plan du projet



- LEGENDE
- ADMINISTRATION
 - CONDITIONNEMENT
 - CONDITIONNEMENT-BUREAUX
 - CONDITIONNEMENT-CIRCULATION
 - DECHETERIE
 - DIVERS
 - FABRICATION CONCENTRE
 - FABRICATION PARFUM
 - GAINE TECHNIQUE
 - Hall/musée/conf
 - LAVERIE
 - LOCAUX SOCIAUX
 - LOCAUX TECHNIQUES
 - PATIO
 - QUAI
 - QUALITE
 - RESTAURATION
 - STOCKAGE
 - STOCKAGE-GALERIE

PLAN POSTE DE GARDE
Ech : 1 : 250

GUERLAIN

PHA22008

Extension du site de production

D150, Route de Rambouillet, Les Bois de la Grange, 78125 Orphin

GUERLAIN

Le Bois de la Grange
78125 Orphin



Adresse siège :
17 rue de la paix
41200 La Chaussée-Saint-Victor
Tél : 02 54 74 99 02
<https://www.idec-sante.com/>

N° PLAN	PHASE	PROJET	DESSI - APPRO	RPL
TR1-06	APS	PLAN RDC PROCESS	DATE DIFF.	12/12/2024
			ECHELLE	1 : 250

Date	Dess.	Modification	Date	Dess.	Modification
12/12/2024	RPL				

N°AFFAIRE	EMETTEUR	PHASE	LOT	REPERAGE	NIVEAU	TYPE DOCUMENT	N° DOCUMENT	INDICE
PHA22008	ISDA	APS	ARC		RDC	PLA	TR1-06	

CES PLANS SONT LA PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ IDEC SANTÉ ET NE PEUVENT ÊTRE REPRODUITS SANS AUTORISATION.
(conformément à la législation en vigueur)

Annexe obligatoire 6 : plan de situation 1/25 000

GUERLAIN

PHA22008

site de production Orphin

D150, Route de Rambouillet, Les Bois de la Grange, 78125 Orphin

Adresse siège client :

GUERLAIN



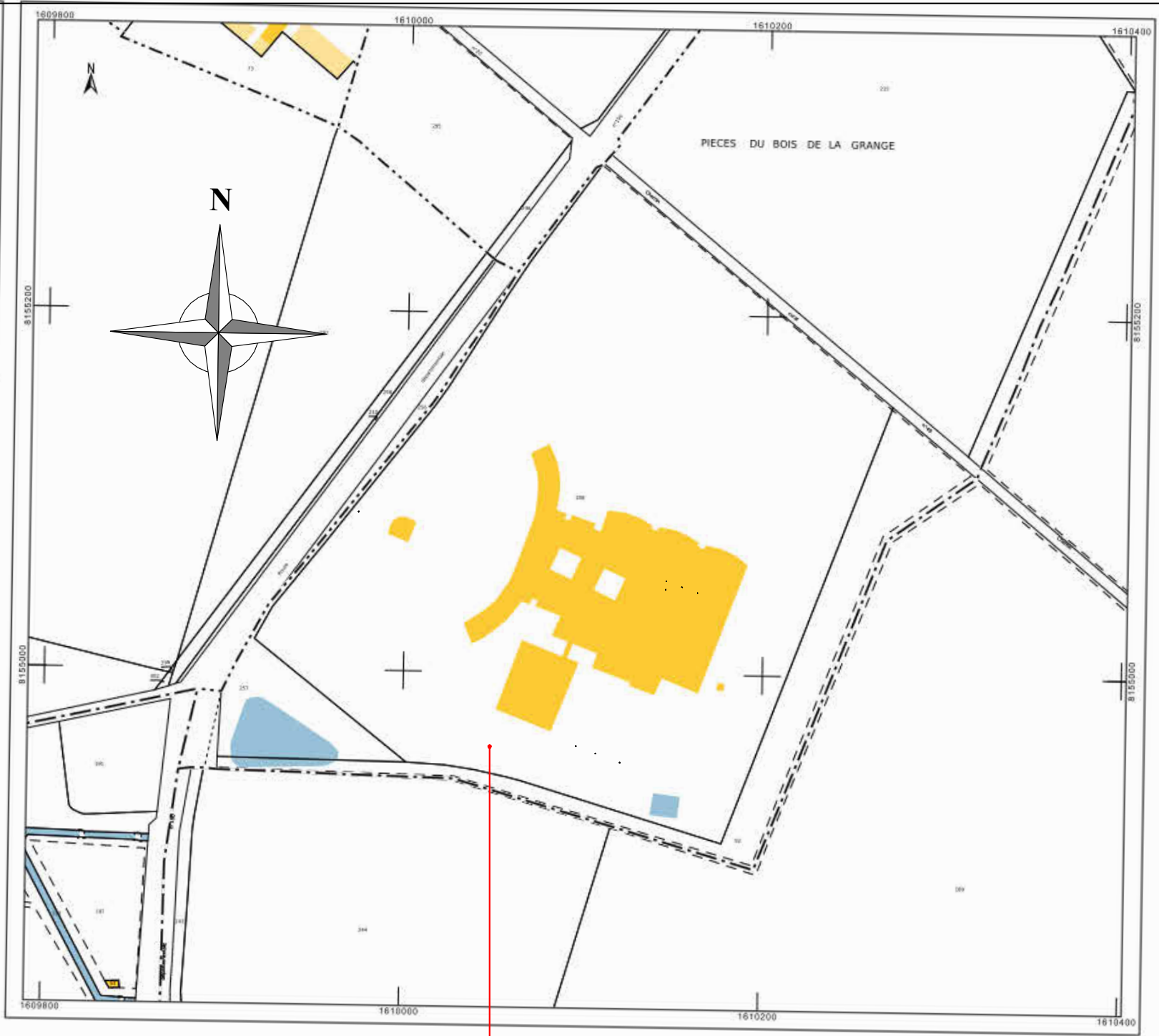
Adresse siège :

17 rue de la paix
41260 La Chaussée-Saint-Victor
Tél : 02 54 74 99 02
<https://www.idec-sante.com/>

N° PLAN	PHASE		DESSI - APPRO	
04	APS	PLAN DE SITUATION	DATE DIFF.	
			ECHELLE	

	Date	Dess.	Modification		Date	Dess.	Modification
	22/07/2024	RPL					

N°AFFAIRE	EMETTEUR	PHASE	LOT	REPERAGE	NIVEAU	TYPE DOCUMENT	N° DOCUMENT	INDICE
PHA22008	IDSA	APS	ARC				04	

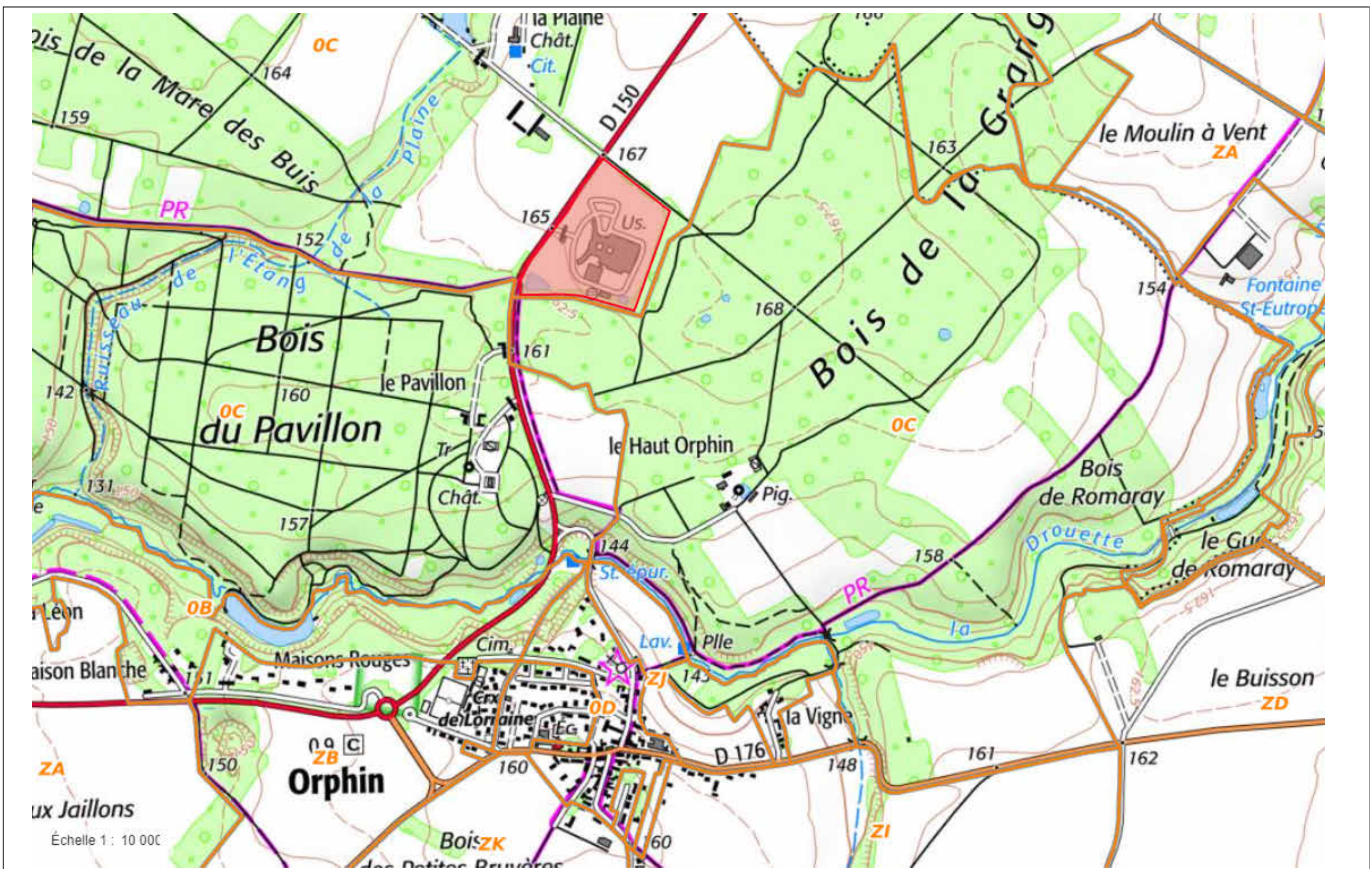


PLAN CADASTRE
Ech : 1 : 3000



D150, Route de Rambouillet, Les Bois de la Grange, 78125 Orphin

GUERLAIN GUERLAIN site de production Orphin PHA22008	D150, Route de Rambouillet, Les Bois de la Grange, 78125 Orphin	PLAN DE SITUATION	04.1	PHASE APS ECHELLE : Comme indiqué DATE : 22/07/2024		IDEC SANTE 17, rue de la paix CS 83425 LA CHAUSSEE SAINT VICTOR 41034 BLOIS CEDEX TEL : 02 54 74 99 02
--	--	---	--	---	--	--



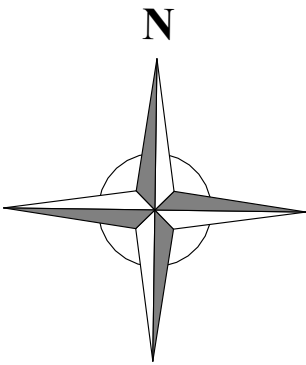
GUERLAIN site de production Orphin PHA22008	D150, Route de Rambouillet, Les Bois de la Grange, 78125 Orphin	PLAN DE SITUATION - CARTE IGN	04.2	PHASE APS ECHELLE : DATE : 22/04/2024	IDECSANTÉ GRUPE IDEC IDECSANTÉ 17, rue de la paix CS 83425 LA CHAUSSEE SAINT VICTOR 41034 BLOIS CEDEX TEL : 02 54 74 99 02
---	--	--------------------------------------	-------------	--	--



GUERLAIN GUERLAIN site de production Orphin PHA22008	D150, Route de Rambouillet, Les Bois de la Grange, 78125 Orphin	PLAN DE SITUATION - PHOTO AERIENNE	04.3	PHASE APS ECHELLE : DATE : 22/07/2024			IDEC SANTE 17, rue de la paix CS 83425 LA CHAUSSEE SAINT VICTOR 41034 BLOIS CEDEX TEL : 02 54 74 99 02
--	--	--	--	---	--	--	---



Vue 01



Vue 03



Vue 02



Vue 04



GUERLAIN GUERLAIN site de production Orphin PHA22008	D150, Route de Rambouillet, Les Bois de la Grange, 78125 Orphin	PHOTOS - D150	04.4	PHASE APS ECHELLE : 1 : 5000 DATE : 22/07/2024		IDEC SANTE 17, rue de la paix CS 83425 LA CHAUSSEE SAINT VICTOR 41034 BLOIS CEDEX TEL : 02 54 74 99 02
--	--	---	--	---	--	--



Annexe obligatoire 7 : Plan Natura 2000



Plan de situation du projet vis-à-vis des zone NATURA 2000_source Géoportail